



Versailles, le 21 avril 2023

Lettre remise en main propre le

Objet : Obligation de création de formations spécialisées dans les centres de gestion

Monsieur le Président du CIG,

Nous, représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial du CIG de Versailles, vous interpellons sur la création de la Formation Spécialisée compétente en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, qui doit intervenir dans les plus brefs délais.

La loi n°2019-828 du 6.08.2019 de Transformation de la Fonction Publique a créé une nouvelle instance consultative unique, le Comité Social Territorial (CST), née de la fusion entre le Comité Technique et le CHSCT. Une Formation Spécialisée, compétente en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT), est instituée au sein de chaque CST au-delà d'un effectif de 200 agents.

Le décret, pris en application, n°2021-571 du 10.05.2021 relatif au CST, fixe la composition de cette instance et de cette formation spécialisée, les modalités de désignation de leurs membres, leurs compétences et les modalités de fonctionnement. La mise en place est prévue dès la suite des élections professionnelles, qui ont eu lieu le 8.12.2022.

Depuis l'issue de ces élections professionnelles, la mise en place de cette F3SCT n'est toujours pas à l'ordre du jour au CIG de Versailles, malgré nos demandes et interrogations au cours des réunions qui se sont déroulées depuis janvier 2023.

Nous avons été informés des divergences d'interprétation entre centres de gestion, qui pour certains, malgré le champ d'application défini dans la loi (« collectivités locales et établissements publics locaux »), ne se voyaient pas concernés par la mise en place de cette F3SCT. Un courrier de la Cfdt Interco adressé à la FNCDG le 10 juin dernier « devant le refus de certains centres de gestion d'instituer cette formation spécialisée » a obtenu une réponse claire de son Président, M. HIRIART, en date du 16 juin: « *La DGCL a effectivement prévu, dans la FAQ sur les élections professionnelles 2022 mise à jour le 3 juin dernier, qu'en raison de la prise en compte de l'ensemble des effectifs couverts par le CST placé auprès du Centre de Gestion, l'ensemble de nos établissements est dans l'obligation de créer d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein de leur CST.* »

Cette précision a donc mis fin à cette controverse, en précisant que cette Formation Spécialisée était obligatoire, également pour tous les centres de gestion, sous risque de contentieux. D'ailleurs, beaucoup de centres de gestion ont considéré dès l'origine, que la création de cette Formation Spécialisée était une évidence, tels le CIG de la Petite Couronne, le centre de gestion du Nord, de Haute Garonne et tant d'autres qui en ont compris tout l'intérêt.

Si le CIG de la Grande Couronne à Versailles n'a jamais cru bon de créer un CHSCT, malgré l'effectif couvert par l'instance précédente, et en dépit de nos demandes répétées, il ne peut aujourd'hui être contesté que la création de cette F3SCT est obligatoire au sein du CST. Ainsi le CIG de Versailles est, sans contestation possible, un établissement public visé par la loi, avec un CST couvrant un effectif largement supérieur à 200 agents, en l'occurrence 5763 inscrits aux dernières élections professionnelles, qui ne saurait donc s'affranchir de cette obligation comme l'a souligné la DGCL.

Le domaine d'intervention de cette Formation Spécialisée, à savoir la santé et la sécurité au travail, et les conditions de travail, ne peut que s'enrichir par un dialogue social réel. En effet chacun des protagonistes peuvent faire part de leurs expériences sur le terrain et ainsi en tirer profit pour proposer des mesures, formalisées dans des accords collectifs. Ces derniers étant également créés par la loi dite du 6 août 2019.

En conséquence, nous demandons instamment la création de cette Formation Spécialisée dans les plus brefs délais, sous peine de recours contentieux de nos organisations syndicales signataires du présent courrier.

Confiant dans l'attention que vous porterez à notre requête, soyez assuré, Monsieur Le Président, que nos organisations syndicales, attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction Publique, appellent à conforter le modèle social de nos instances.

Les représentants élus du personnel au CST CIG Versailles